



**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2020**

COMMISSIONS MUNICIPALES - DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal a créé 6 commissions municipales : Bâtiments et Environnement / Communication et animation / Voirie et Réseaux / Enfance-Education et animation de la vie locale / Urbanisme et aménagement du territoire / Vie culturelle.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le Conseil Municipal, vu l'article 279 du Code des Marchés publics, décide à l'unanimité :

- De désigner les membres suivants :

Membres titulaires

- Monsieur Roland OUVRARD
- Monsieur Bruno CHAUVET
- Monsieur Jannick COIRIER

Membres suppléants

- Monsieur Dominique POITIERS
- Monsieur Patrice POITIERS
- Madame Viviane FLANDIN-THONIEL

De créer une commission d'ouverture des plis pour les procédures adaptées et de préciser que les membres sont les mêmes que pour la Commission d'Appel d'Offres en rajoutant les deux maires délégués.

REPRESENTANTS SYNDICATS

SAPL ASCLV Société publique locale - Agence de services aux collectivités locales de Vendée	Michel BOSSARD Assemblée spéciale : Michel Bossard	Mélanie MOINARD
Syndicat Mixte e-Collectivités	Mélanie MOINARD	
Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin	Florent BAUDON	Christie SIMON
Petites Cités de Caractère	Michel BOSSARD Mélanie MOINARD Catherine VIGEANT Michel BROSSARD	Bruno CHAUVET Mathilde RISTOR Evelyne BOBIN Annie JAUZELON
Syndicat Mixte Vendée Sèvres Autizes	Dominique POITIERS Jannick COIRIER	Flavien BRODEAU
Conseils d'école	<i>ECOLE PUBLIQUE</i> Michel BOSSARD Catherine VIGEANT Sophie MALLET Roland OUVRARD	<i>ECOLE PRIVEE</i> Michel BOSSARD Roland OUVRARD
Correspondant défense	Sandrine GUICHET	
Commission d'Appel d'Offres	Roland OUVRARD Bruno CHAUVET Jannick COIRIER	Dominique POITIERS Patrice POITIERS Viviane FLANDIN THONIEL

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@rives-autise.fr



Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)	<i>Membres du conseil</i> Catherine VIGEANT Mélanie MOINARD Philippe GERÔME Patrice POITIERS Evelyne BOBIN Delphine LACLARE Viviane FLANDIN THONIEL Jannick COIRIER	<i>Membres nommés</i> <i>En attente</i>
--	---	--

DELEGATIONS ATTRIBUEES PAR LE MAIRE ET ORGANIGRAMME DES ELUS

Des arrêtés de délégation seront pris par le Maire en fonction des délégations accordées aux adjoints et aux deux conseillers municipaux délégués :

- Mélanie Moinard, maire délégué et 1^{ère} adjointe : ressources humaines et gestion du Vignaud.
- Philippe Gerôme, maire délégué et 2^{ème} adjoint : finances et subventions.
- Catherine Vigeant, 3^{ème} adjointe à l'Enfance-Education et animation de la vie locale : écoles, périscolaire, jeunes, assistantes maternelles, vie associative, commerçants et artisans.
- Roland Ouvrard, 4^{ème} adjoint aux bâtiments et environnement : bâtiments (travaux et entretien), sécurité incendie, sentiers pédestres, fleurissement, environnement.
- Mathilde Ristor, 5^{ème} adjointe à la communication et animation : bulletins municipaux, site internet, réseaux sociaux, animations, cérémonies, réunions publiques.
- Jannick Coirier, 6^{ème} adjoint à la voirie et réseaux : voirie, signalétique, sécurité, éclairage public, assainissement.
- Sophie Mallet, conseillère déléguée à la vie culturelle : bibliothèques, jumelage, gestion des salles, aires de jeux, aires de camping-car.
- Bruno Chauvet, conseiller délégué à l'urbanisme et aménagement du territoire : lotissements, cimetières, Petites cités de caractère, PCS (Plan communal de sauvegarde), AdAP (Agenda accessibilité), réseaux Telecom.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

À compter du 18 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 39.1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Maire délégué et 1^{er} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Maire délégué et 2^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 12.47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 12.47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5^{ème} adjoint : 12.47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6^{ème} adjoint : 12.47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2 conseillers municipaux délégués : 12.47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

ACHAT DES LOCAUX DE L'AUBERGE DU CLOÎTRE

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'engagement d'inscrire au budget communal 2020 le montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@rives-autise.fr



Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 82 400 € (frais d'acte et d'agence compris).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De fixer les taux d'imposition pour les années 2020 comme suit :
- De prendre acte que les services des finances publiques répartiront le lissage entre les deux anciennes communes en fonction du produit attendu des taxes foncières qui s'élève à 343 253 €,
- De prendre note que l'Etat versera le produit prévisionnel de la taxe d'habitation d'un montant de 326 237 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC MULTI'service

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE les termes de la convention telle que présentée en annexe pour l'année 2020,

PRECISE que le montant annuel ne dépassera pas 25 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA CCVSA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition de services entre la commune de Nieul sur l'Autise et la communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour le centre intercommunal des loisirs, telle que présentée ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@rives-autise.fr

